Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260618-DELIB202606069-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 11.06.2026 **Affichage** : 11.06.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 18 Absents : 5 Pouvoirs : 4 Votants : 22

Votes
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice, HUBERT Chantal, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; GENOUVRIER Marie-Christine, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, TOUCHEFEU Sandrine, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, GUILLERY Emmanuelle, HIGUINEN Angélique, MAGNET Aurore, CHESNAIS Mathis.

Absents excusés : MOUTEL Joseph (pouvoir à Mme HIGUINEN) BEILLEVERT Valérie (pouvoir à Mme MOCHON), MONTEMBAULT Anthony (pouvoir à M. CHEREL) BOULANGER Benjamin (pouvoir à M. CHATAIGNER).
Absent : BUCCO Mattéo.

Secrétaire de séance : M. Mathis CHESNAIS.

N°2026-06-069 MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET GAZ DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Gérard BUSSON expose,
Vu l'obligation de maintenance annuelle des installations électriques et du gaz des Etablissements recevant du public (ERP) de la commune : mairies, salles des fêtes, salles des sports, ateliers, églises, commerces, maison de santé, salles associatives,
Vu le souhait de traiter avec un seul interlocuteur pour les ERP des communes déléguées,
Vu les propositions de SOCOTEC et APAVE,

Entendu le présent exposé,
Après avoir pris connaissance des devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de maintenance des installations électriques et gaz des bâtiments communaux auprès de la Société SOCOTEC pour environ **2 415,00 € HT soit 2 898.00 € TTC,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec la Société SOCOTEC.

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 18 juin 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Le secrétaire de séance,
M. Mathis CHESNAIS.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.